

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : 9 (5ème alinéa)

Déposée par Monsieur : Alain Lamassoure

Qualité : Membre

Article 9 (5ème alinéa)

5. Conformément au principe de coopération loyale, les Etats membres facilitent à l'Union l'accomplissement de sa mission et s'abstiennent de toutes mesures susceptibles de mettre en péril la réalisation des buts de la Constitution. ~~L'Union agit avec loyauté vis à vis des Etats Membres.~~

Explication : *La dernière phrase peut être supprimée, à partir du moment où l'obligation de loyauté mutuelle a été insérée à l'article 1§2 (voir mon amendement à cet article 1§2)*